

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 15-391-1929 désignant un membre de la commission de surveillance et d'examen.

n° 15-391-1929

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 juin 1929

Numéro JO  
n° 391 du 30/06/1929

Date du numéro  
30 juin 1929

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 399, du 14 juin 1929, nommant la commission de surveillance et d'appréciation des épreuves du certificat d'études primaires élémentaires et du certificat d'études primaires local,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

La décision n° 355, du 14 juin 1929, susvisée, est modifiée ainsi qu'il suit : M. Rivière, adjoint principal des services civils, est désigné en qualité de membre de la commission de surveillance et l'examen, en remplacement de M. Jourdain, commandant de cercle, indisponible.

#### Art 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**G. COCHARD.**